Le chèque-cadeau 100% local, une idée qui fait plaisir !

Une opportunité de vous faire connaitre par de nouveaux clients !

Créateur de pouvoir d'achat !

Promouvoir et dynamiser le tissu économique local.

Faire plaisir sans se tromper !

L'association Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat

Créée depuis le 6 octobre 2020, l'association a mis en place un dispositif de chèques-cadeaux rassemblant l'ensemble des commerçants et artisans de l'Agglomération Guingamp-Paimpol.

Elle a vocation à s'élargir pour mener des actions collectives visant à dynamiser le commerce local à l'échelle du territoire.

A qui sont destinés les chèques-cadeaux locaux ?

Le dispositif des chèques-cadeaux s'adresse, pour l'heure, aux employeurs du territoire, comités d'entreprises et établissements publics. Il leur permet d'offrir des chèque-cadeaux à leurs salariés et agents d'un montant exclusivement utilisable dans les commerces adhérents. Les chèques-cadeaux sont un moyen de paiement d'une valeur faciale de 10 €.

LES VITRINES DE L'ARMOR & DE L'ARGOAT

Comment fonctionnent les chèques-cadeaux locaux ?

L'utilisation des chèques-cadeaux locaux se fait en fonction du type de commerce
(Cette différenciation s'effectue grâce à un code couleur.) :

- Les commerces de centre-ville et de centre-bourg peuvent accepter 100% des chèques ***(chèques bleus et verts***).
- Les commerces situés en périphérie, zone d'activité, zone commerciale, ou les grandes surfaces peuvent accepter 50% des chèques ***(seulement les chèques bleus).***

Comment devenir adhérent aux Vitrines de l'Armor et de l'Argoat ?

Vous êtes **déjà adhérent** à une union commerciale ou votre commerce se situe dans une commune sans union commerciale

Adhésion = 20€*

Vous êtes **non-adhérent** à une union commerciale alors qu'il en existe une dans la commune de localisation de votre commerce

Adhésion = 50€

Pour que votre commerce puisse recevoir des chèques-cadeaux locaux, l'adhésion à l'association Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat est obligatoire.

Pour cela, il vous suffit de renvoyer par mail à **vitrines.armor.argoat@gmail.com** ou par courrier :

- Le bulletin d'adhésion
- La charte d'engagement
- Votre RIB pour le remboursement des chèques-cadeaux
- Le règlement de votre adhésion par chèque ou par virement bancaire

Votre enseigne figurera sur la **liste des commerces** et artisans et une **vitrophanie** indiquant que vous êtes un commerce adhérent du dispositif chèques-cadeaux vous sera remise pour affichage.

Pour le **remboursement** des chèques-cadeaux perçus :

- Apposez votre cachet au dos de chaque chèque
- Détacher les chèques et conservez les talons
- Remplissez le bordereau de remboursement
- Envoyez le tout à : FNCV - Les Vitrines de France - Fédération Nationale des Centres-Villes 50, rue Raymond Poincaré - 54000 Nancy.

L'association s'engage à vous rembourser sous 30 jours ouvrés après réception des chèques-cadeaux, et à vous fournir un justificatif de réception et une facture correspondant au montant total des chèques moins les 5% de frais de gestion.

Tous les documents et informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération :
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh / Entreprendre et travailler

Plus de renseignements sur le dispositif chèques-cadeaux ?

Les Vitrines de l'Armor et de l'Argoat :
vitrines.armor.argoat@gmail.com
Tél. 07 86 88 37 60

Crédits : mars 2021 - Maquette : Guingamp-Paimpol Agglomération - Illustrations : gbf communication

Avec le soutien de
Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION